



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 3 mars 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents les conseillers suivants:

		Siège # 2	M. Steve Courchesne
Siège # 3	VACANT		
Siège # 5	Mme Audrey Morin	Siège # 6	M. Samuel Lanoie

Sous la présidence de Monsieur Richard Kirouac, maire.

Sont absents :

Siège # 1	M. Alex Gendron	Siège # 4	M. Christian Lupien
-----------	-----------------	-----------	---------------------

Mme Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Richard Kirouac.
(Code municipal du Québec - article 147)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Richard Kirouac, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 42-03-2026

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Comptes à payer

6.2 Dépôt - états comparatifs

6.3 Règlement #416-2026 sur le traitement des élus municipaux - avis de motion et dépôt de projet de règlement

6.4 Renouvellement 2026 des licences et services en cybersécurité FQM

6.5 Mai – Mois de l'arbre et des forêts 2026 – demande



6.6 Contribution aux P'tites boîtes à lunch de la Fondation de la Tablée populaire – tournoi de golf de la MRC de Drummond

6.7 Avis de vacance

6.8 Processus de circulation prioritaire du terrain de l'ancienne fonderie St-Germain – confirmation d'intérêt

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Rapiéçage des routes – demande de soumissions

7.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien - reddition de comptes

7.3 Analyse et priorisation du plan d'intervention en infrastructures routières locales – mandat

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Rapport annuel an 1 des activités en matière de sécurité incendie 2025 - dépôt

8.2 Programme Visites de prévention des incendies – adoption

8.3 Programme Sensibilisation du public – adoption

8.4 Programme sur l'entretien des points d'eau - adoption

8.5 Programme Analyse des risques et des incidents - adoption

8.6 Facture quote-part 2025 - entente service incendie avec la Municipalité de Saint-Guillaume – autorisation de paiement

8.7 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Règlement #415-2026 visant la citation à titre de monument historique de l'ancien presbytère de Saint-Edmond-de-Grantham abrogeant le règlement #240-2009 – adoption

10.2 Projet de rénovation et mise en conformité du bureau municipal – ajout au mandat

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Camp de jour 2026 – Signature de l'entente de camp de jour avec la ville de Drummondville

11.2 Règlement #417-2026 - tarification camp de jour - avis de motion et dépôt de projet de règlement

11.3 Horaire déterminé pour le camp de jour 2026 selon le règlement #417-2026 fixant la tarification pour le camp de jour

11.4 Camp de jour été 2026 - embauche du personnel

11.5 Tenue de la course contre-la-montre à Saint-Edmond-de-Grantham – 28 août 2026

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 43-03-2026

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.



N° de résolution
ou annotation

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 3 février 2026.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées, par le maire M. Richard Kirouac, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 44-03-2026

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sonya Turcotte, dépose à cette séance du conseil la liste des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES FÉVRIER 2026 :	22 846.27 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :	92 287.78 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES :	10 050.43 \$
GRAND TOTAL :	125 184.48 \$

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les paiements.

6.2 DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 RÈGLEMENT #416-2026 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Audrey Morin, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement #416-2026 sur le traitement des élus municipaux.

L'article 445 du *Code municipal* stipule que l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement et que des copies du projet de règlement doivent être mises à la disposition du public.



Il y a eu des copies du projet de règlement mises à la disposition du public.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale mentionne que le règlement a pour objet le traitement des élus municipaux.

6.4 RENOUELEMENT 2026 DES LICENCES ET SERVICES EN CYBERSÉCURITÉ - FQM

Résolution numéro 45-03-2026

Considérant que la Municipalité doit se munir annuellement d'une protection contre les cyberrisques;

Il est proposé par Steve Courchesne,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Sonya Turcotte, à procéder au renouvellement annuel des licences et services en cybersécurité pour 2026 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 4 609,88 \$ avant taxes applicables.

6.5 MAI – MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS 2026 - DEMANDE

Résolution numéro 46-03-2026

Considérant qu'au Québec le mois de mai est officiellement reconnu comme étant le Mois de l'arbre et des forêts;

Considérant qu'à chaque année, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, en collaboration avec l'Association forestière du sud du Québec, offre des arbres gratuitement à des écoles, des municipalités, des OBNL et autres pour leurs activités de mai;

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Sonya Turcotte, à soumettre une demande pour l'obtention de plants d'arbres offerts gratuitement et qui pourront être remis aux citoyens lors d'une journée en mai.

6.6 CONTRIBUTION AUX P'TITES BOÎTES À LUNCH DE LA FONDATION DE LA TABLÉE POPULAIRE – TOURNOI DE GOLF DE LA MRC DE DRUMMOND

Résolution numéro 47-03-2026

Considérant que la 33^e édition du tournoi de golf Les P'tites boîtes à lunch de la Tablee (PBLT) de la MRC de Drummond aura lieu le 11 juin 2026;

Considérant le besoin grandissant de ce service;

Considérant que les élus du conseil municipal se sentent directement interpellés par la situation;



N° de résolution
ou annotation

Considérant que le montant est directement relié au nombre d'habitants de Saint-Edmond-de-Grantham, soit 829 selon le dernier décret officiel paru dans la Gazette le 24 décembre 2025;

Sur proposition de Audrey Morin,
Il est résolu, à l'unanimité,

De verser un montant de 829,00 \$, soit 1 \$ par habitant, pour la cause des P'tites boîtes à lunch de la MRC de Drummond qui sera remis à la Fondation de la Tablee Populaire.

6.7 AVIS DE VACANCE

Résolution numéro 48-03-2026

M. Austin Leavey ayant donné sa démission au poste de conseiller au siège # 3, le poste de conseiller au siège # 3 sera ouvert à l'élection partielle dont la date du scrutin sera le dimanche, 3 mai 2026.

Les personnes intéressées à déposer leur candidature devront le faire au bureau municipal entre le 20 mars et le 3 avril aux heures normales de bureau. Exceptionnellement, le vendredi 3 avril le bureau sera ouvert de 9 h 00 à 16 h 30 pour recevoir les candidatures.

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser la démission du conseiller, M. Austin Leavey.

6.8 PROCESSUS DE CIRCULATION PRIORITAIRE DU TERRAIN DE L'ANCIENNE FONDERIE ST-GERMAIN – CONFIRMATION D'INTÉRÊT

Résolution numéro 49-03-2026

Considérant que Services publics et Approvisionnement Canada cède le bien immobilier fédéral Terrain GC – Fonderie St-Germain situé au 348, 10^e rang à Saint-Edmond-de-Grantham;

Considérant que conformément à la politique du Conseil du Trésor du Canada le bien est offert en priorité, dans l'ordre suivant, aux ministères fédéraux qui ont la garde de biens, aux sociétés d'État mandataires, aux administrations provinciales, aux administrations municipales et aux groupes autochtones;

Considérant que les organismes intéressés ou qui pensent qui pourraient être intéressés à cette propriété doivent informer Services publics et Approvisionnement Canada d'ici le 15 mars 2026;

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'informer Services publics et Approvisionnement Canada de l'intérêt de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham à acquérir l'immeuble GC – Fonderie St-Germain / numéro de référence du projet ID : 5331 et ce, sans aucune obligation d'acquérir.



N° de résolution
ou annotation

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 RAPIÉÇAGE DES ROUTES – DEMANDE DE SOUMISSIONS

Résolution numéro 50-03-2026

Considérant que le conseil municipal désire procéder par demande de soumissions pour le rapiéçage de routes en 2026;

Sur proposition de Audrey Morin,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil municipal mandate la directrice générale, Mme Sonya Turcotte, à procéder par demande de soumissions sur invitation pour obtenir des soumissions pour le rapiéçage des routes pour 2026.

7.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN - REDDITION DE COMPTES

Résolution numéro 51-03-2026

**Programme d'aide à la voirie locale
Volet Entretien Année - 2025
Dossier n° : UFG97473**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 38 430 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

QUE la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

7.3 ANALYSE ET PRIORISATION DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – MANDAT

Résolution numéro 52-03-2026

Considérant les données d'inspection et rapports émis par Pluritec relatifs au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Considérant le besoin du conseil à connaître les priorités, urgences et coûts pour mieux planifier pour les prochaines années;

Considérant une rencontre tenue le 25 février 2026 avec M. Luc Brouillette, ingénieur;

Considérant l'offre de M. Luc Brouillette à accompagner la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham dans l'analyse du plan d'intervention en infrastructures routières locales, recommandations quant à la priorisation des investissements à venir et l'estimation des coûts à prévoir pour les prochaines années;

Considérant les honoraires de M. Luc Brouillette pour ce type de mandat au taux horaire de 140 \$ avant taxes;



Considérant que M. Brouillette estime à environ 24 heures le temps requis pour la réalisation de ces activités;

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité,

QUE le conseil mandate M. Luc Brouillette de LB infra Conseils au montant estimé de 3 360,00 \$ avant taxes pour la réalisation de l'analyse du plan d'intervention en infrastructures routières locales et recommandations quant à la priorisation des investissements et l'estimation des coûts;

QUE ladite analyse soit réalisée et remise par M. Luc Brouillette à la Municipalité avant la fin mai 2026.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 RAPPORT ANNUEL AN 1 DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE 2025 - DÉPÔT

Résolution numéro 53-03-2026

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent »;

Considérant que la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham doit transmettre son rapport annuel à la MRC de Drummond puisque celle-ci a convenu avec le ministère de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de Sécurité incendie avant le 31 mars 2026, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2025;

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

De procéder à l'adoption du Rapport annuel An 1 des activités en matière de sécurité incendie 2025.

De transmettre à la MRC de Drummond qui acheminera le tout au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 1 des activités en matière de sécurité incendie 2025 de la MRC de Drummond ainsi que de la présente résolution.

8.2 PROGRAMME VISITES DE PRÉVENTION DES INCENDIES – ADOPTION

Résolution numéro 54-03-2026

CONSIDÉRANT que le directeur du SSI de Saint-Guillaume, M. Karl Gladu, a présenté le programme Visites de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du SSI Saint-Guillaume et du Conseil municipal d'adopter ce programme;

Sur proposition de Audrey Morin,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter le programme Visites de prévention des incendies.

8.3 PROGRAMME SENSIBILISATION DU PUBLIC – ADOPTION

Résolution numéro 55-03-2026

CONSIDÉRANT que le directeur du SSI de Saint-Guillaume, M. Karl Gladu, a présenté le programme Sensibilisation du public;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du SSI Saint-Guillaume et du Conseil municipal d'adopter ce programme;

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter le programme Sensibilisation du public.

8.4 PROGRAMME SUR L'ENTRETIEN DES POINTS D'EAU - ADOPTION

Résolution numéro 56-03-2026

CONSIDÉRANT que le directeur du SSI de Saint-Guillaume, M. Karl Gladu, a présenté le programme sur l'entretien des points d'eau;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du SSI Saint-Guillaume et du Conseil municipal d'adopter ce programme;

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter le programme sur l'entretien des points d'eau.

8.5 PROGRAMME ANALYSE DES RISQUES ET DES INCIDENTS - ADOPTION

Résolution numéro 57-03-2026

CONSIDÉRANT que le directeur du SSI de Saint-Guillaume, M. Karl Gladu, a présenté le programme Analyse des risques et des incidents;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du SSI Saint-Guillaume et du Conseil municipal d'adopter ce programme;

Sur proposition de Audrey Morin,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter le programme Analyse des risques et des incidents.

8.6 FACTURE QUOTE-PART 2025 – ENTENTE SERVICE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME – AUTORISATION DE PAIEMENT

Résolution numéro 58-03-2026

Considérant l'entente relative à la protection contre l'incendie entre la Municipalité de Saint-Guillaume et la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham;



Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser la directrice générale, Mme Sonya Turcotte, à procéder au paiement de la facture de la quote-part 2025 au montant de 54 740,47 \$ à la Municipalité de Saint-Guillaume.

**8.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ET DES
POMPIÈRES AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Résolution numéro 59-03-2026

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier 1, un (1) pompier pour la formation d'opérateur d'autopompe et deux (2) pompiers pour la formation officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.



9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RÈGLEMENT #415-2026 VISANT LA CITATION À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM ABROGEANT LE RÈGLEMENT #240-2009 - ADOPTION

Résolution numéro 60-03-2026

ATTENDU QUE la *Loi sur les biens culturels* permet au conseil d'adopter un règlement concernant la citation à titre de monument historique de tout bâtiment construit sur son territoire et présentant un intérêt historique, architectural ou esthétique;

ATTENDU QUE la *Loi sur les biens culturels* accorde à la municipalité des pouvoirs légaux permettant d'assurer la conservation de son patrimoine;

ATTENDU QUE les qualités historiques, culturelles et architecturales de l'ancien presbytère de Saint-Edmond-de-Grantham ont été reconnues par le conseil par le règlement 240-2009;

ATTENDU QUE le conseil désire protéger l'architecture de l'ancien presbytère comme immeuble d'intérêt public tout en permettant son adaptation universelle et une économie énergétique optimale;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de préciser et d'ajuster la portée de la citation de 2009;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de modifier la protection, de réviser les obligations et de clarifier les interventions permises;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a été consulté le 2 février 2026;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par Steve Courchesne, conseiller, à la séance ordinaire du 3 février 2026;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été transmis à la ministre de la Culture et des Communications le 4 février 2026;

ATTENDU QU'UN avis public de la tenue d'une assemblée de consultation par le comité consultatif d'urbanisme a été affiché à l'égard des contribuables intéressés par l'adoption d'un nouveau règlement de citation de l'ancien presbytère le 4 février 2026;

ATTENDU QUE lors de la séance de consultation du 3 mars 2026, le comité consultatif d'urbanisme a entendu les citoyens voulant se prononcer sur le sujet;

ATTENDU QUE, suite à cette séance de consultation, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au Conseil à l'effet d'abroger le règlement numéro 240-2009 de la citation de l'ancien presbytère de Saint-Edmond-de-Grantham et d'en adopter un nouveau permettant certaines améliorations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Steve Courchesne,

Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

QU'UN règlement portant le numéro 415-2026 soit et est adopté;



N° de résolution
ou annotation

QUE le règlement portant le numéro 415-2026 abroge tout règlement antérieur, notamment le règlement numéro 240-2009.

10.2 PROJET DE RÉNOVATION ET MISE EN CONFORMITÉ DU BUREAU MUNICIPAL – AJOUT AU MANDAT

Résolution numéro 61-03-2026

Considérant qu'un mandat a été donné, par la résolution #208-12-2025, à la firme UN À UN Architectes au montant de 13 440 \$ avant taxes pour la réalisation plans et devis en vue de la rénovation et de la mise en conformité du bureau municipal;

Considérant qu'à la suite de la visite des architectes, il est apparu que le revêtement extérieur nécessitera des réparations de maçonnerie (murs et contours de fenêtres);

Sur proposition de Audrey Morin,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'ajouter les honoraires de 1 300 \$ plus taxes applicables à l'offre de services professionnels de UN à UN Architectes pour la réalisation des plans et devis liés aux travaux de maçonnerie à réaliser.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 CAMP DE JOUR 2026 – SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CAMP DE JOUR AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

Résolution numéro 62-03-2026

ATTENDU QUE les camps de jour offerts par les centres communautaires présents sur le territoire de la Ville de Drummondville accueillent les enfants ayant des besoins particuliers;

ATTENDU QU'aucun enfant ne peut être refusé au camp de jour en raison de ses besoins particuliers ou de sa situation de handicap;

ATTENDU QUE les ratios accompagnateur/enfant sont adaptés à la réalité des besoins de l'enfant et qu'ils sont établis par le comité d'analyse formé des partenaires de la Ville de Drummondville;

ATTENDU QUE les parents des enfants avec accompagnement déboursent les mêmes frais pour le camp et les activités que ceux prévus pour un enfant n'ayant pas de besoins particuliers;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville débourse des frais supplémentaires aux centres communautaires afin de couvrir les coûts reliés au service d'accompagnement pour les jeunes avec des besoins particuliers.

Sur proposition de Audrey Morin,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité s'engage à payer au centre communautaire les frais d'accompagnement en camp de jour pour l'été 2026 pour les jeunes de sa municipalité ayant des besoins particuliers si la situation se présentait;



Et

QUE M. Richard Kirouac, maire, ainsi que Mme Sonya Turcotte, *directrice générale et greffière-trésorière*, soient autorisés à signer l'entente de camp de jour avec les centres communautaires et la Ville de Drummondville.

11.2 RÈGLEMENT #417-2026 - TARIFICATION CAMP DE JOUR - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le conseiller, Steve Courchesne, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 417-2026 fixant la tarification pour le camp de jour.

L'article 445 du *Code municipal* stipule que l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement et que des copies du projet de règlement doivent être mises à la disposition du public.

Il y a eu de copies du projet de règlement mises à la disposition du public.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale mentionne que le règlement a pour objet de fixer la tarification pour le camp de jour 2026.

11.3 HORAIRE DÉTERMINÉ POUR LE CAMP DE JOUR 2026 SELON LE RÈGLEMENT #417-2026 FIXANT LA TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR

Résolution numéro 63-03-2026

Considérant que selon le règlement #417-2026 fixant la tarification pour le camp de jour (article 5), le conseil doit déterminer par résolution, l'horaire du camp de jour;

Sur proposition de Audrey Morin,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

Que le camp de jour ait lieu du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et qu'il débute le 25 juin 2026 et se termine le 14 août 2026;

Que le camp de jour sera fermé le 1^{er} juillet (Fête du Canada) et la semaine du 20 au 24 juillet 2026 (vacances de la construction);

Que la Municipalité se réserve le droit de modifier l'horaire en fonction des recommandations de la santé publique.

11.4 CAMP DE JOUR ÉTÉ 2026 - EMBAUCHE DU PERSONNEL

Résolution numéro 64-03-2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham veut offrir un camp de jour pour l'été 2026 aux jeunes d'âge scolaire primaire;

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,



DE procéder à l'embauche de Mme Élisabeth Mathieu comme coordonnatrice du camp de jour au salaire de 18,00 \$ de l'heure pour une moyenne de 35 à 40 heures par semaine;

DE procéder à l'embauche de M. Jérémy Gélinas comme animateur au salaire de 17,00 \$ de l'heure pour une moyenne de 35 heures par semaine;

DE procéder à l'embauche de M. Sébastien Rainville comme animateur au salaire de 17,00 \$ de l'heure pour une moyenne de 35 heures par semaine;

DE procéder à l'embauche de Mme Nadine Robidas comme animatrice ou selon les besoins de la personne ayant besoin d'accompagnement au salaire de 16,60 \$ de l'heure pour une moyenne de 35 heures par semaine;

QUE la directrice générale est autorisée à réduire ou augmenter les heures proposées considérant le nombre d'inscriptions au camp de jour pour respecter le ratio animateur/enfants;

QUE la directrice générale est autorisée à inscrire les animateurs/animatrices et la coordonnatrice du camp de jour aux formations obligatoires exigées par les différentes lois et règlements;

QUE les frais d'inscriptions serviront à payer les frais encourus.

11.5 TENUE DE LA COURSE CONTRE-LA-MONTRE À SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM – 28 AOÛT 2026

Résolution numéro 65-03-2026

Attendu que Flandrien Organisation inc. a déposé une demande au conseil pour organiser un évènement cycliste sur le territoire de la Municipalité sous la forme d'une course contre-la-montre qui se tiendra le vendredi 28 août 2026;

Attendu que les routes utilisées pour l'évènement sont des routes municipales sur un parcours linéaire de 16,16 km empruntant la route de l'Église, rue Notre-Dame-de-Lourdes, route Lanoie et le chemin Saint-Louis;

Attendu que l'organisateur gère en entier l'évènement et est pleinement autonome dans la préparation, la tenue de l'évènement et de la sécurité;

Attendu que la course de cyclisme visée par l'évènement est une compétition officielle visant à couronner les champions provinciaux dans les catégories Junior, Maîtres et Élites;

Attendu que la course contre-la-montre s'inscrit dans le cadre des championnats québécois de cyclisme sur route en trois (3) disciplines différentes dans trois (3) municipalités soit :

- 28 août : course contre-la-montre à Saint-Edmond-de-Grantham
- 29 août : circuit routier à Saint-Félix-de-Kingsey
- 30 août : critérium à Drummondville

Attendu que la Municipalité est favorable à la tenue de l'évènement qui contribuera au rayonnement de la Municipalité, à la découverte du cyclisme de haut niveau auprès de la population locale et qu'elle accepte de mettre à la disposition de l'organisateur les routes municipales ciblées pour la journée du 28 août 2026;

Attendu que les parties désirent consigner par écrit les termes et conditions de leur entente;



Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser la conclusion de « l'entente relative à la tenue de la course contre-la-montre à Saint-Edmond-de-Grantham – 28 août 2026 » avec Flandrien Organisation inc.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

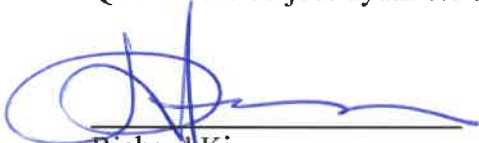
Les personnes présentes sont invitées, par le maire M. Richard Kirouac, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 66-03-2026

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,


Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20 h 13.


Richard Kirouac
Maire


Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.


Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil 3 mars 2026. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2026.